



Paris, le 26 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clarification des positions du CIO sur la protection de la catégorie féminine dans le sport olympique : une décision attendue, des enjeux persistants

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) prend acte de la clarification apportée ce jour par le Comité International Olympique (CIO) sur la protection de la catégorie féminine dans le sport olympique et souligne l'importance qu'il y avait à éclairer ce sujet majeur. En effet, jusqu'à présent, la volatilité des règles et les hétérogénéités importantes d'un sport à l'autre ou parfois entre les niveaux national et international au sein d'un même sport constituaient des éléments perturbants pour les fédérations, affectant la préparation sereine des athlètes.

Toutefois, la position annoncée ne permet pas de répondre à l'ensemble des interrogations. Même si le CNOSF relève que la politique du CIO prend en compte certaines situations particulières, les tests SRY évoqués, qui seraient imposés à partir des Jeux de Los Angeles de manière indifférenciée pour l'accès à toute épreuve féminine olympique, soulèvent en effet des questions éthiques et scientifiques majeures pour l'ensemble des personnes concernées. Des difficultés pratiques se posent également, notamment en France, où la réalisation de tels tests se heurtera aux dispositions des lois bioéthique et du code civil, qui à date interdisent leur mise en œuvre dans les laboratoires de notre pays.

Dès septembre 2025, Amélie Oudéa-Castéra, présidente du CNOSF, avait saisi le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, afin d'anticiper une réflexion collective sur ces enjeux. Cette démarche faisait notamment suite à la non-participation de l'équipe de France féminine de boxe aux Championnats du monde organisés par World Boxing, les athlètes n'ayant pu fournir dans les délais requis les résultats des tests de féminité exigés.

La présidente du CNOSF et la ministre des Sports ont récemment échangé sur ce sujet, en vue d'identifier les actions susceptibles d'être engagées par l'ensemble des parties prenantes. Le CNOSF organise d'ailleurs prochainement des temps de sensibilisation et d'échanges avec ses fédérations membres autour des questions liées à la transidentité et aux catégories féminines, dans une double volonté d'inclusion et de protection de l'équité sportive. La création d'un observatoire dédié à la transidentité et à la réglementation de la catégorie féminine est également envisagée, conformément aux préconisations du rapport commandité par Amélie Oudéa-Castéra lorsqu'elle était ministre (rapport du comité d'experts sur la transidentité dans le sport de haut niveau, présidé par le Professeur Toussaint et Sandra Forgues, décembre 2024 - <https://www.sports.gouv.fr/rapport-sur-la-transidentite-dans-le-sport-de-haut-niveau-9803>).

Le CNOSF considère qu'il est essentiel de poursuivre ce travail collectif avec les pouvoirs publics, le mouvement olympique et sportif et les experts compétents, afin de progresser de manière concertée sur ce sujet complexe et sensible, dans le respect à la fois des droits fondamentaux des personnes concernées et de l'intégrité des compétitions. Le séminaire annoncé par le CIO avec les Comités nationaux olympiques dans les jours ou semaines à venir sur la mise en œuvre des annonces du jour sera en ce sens très utile ; il est très attendu par le CNOSF.

CONTACTS PRESSE CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org
0140782880 / 0140782878



Partenaires Mondiaux



Partenaire Officiel



© 2026 CNOSF